

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE KUDELSKI S.A.

Par la présente, nous invitons les actionnaires de notre société à assister à l'Assemblée générale ordinaire ou à voter au travers du représentant indépendant sur les objets de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 14 heures, au siège de la société, Route de Genève 24, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne.

Ordre du jour

1. Approbation des rapports financiers et non financiers de Kudelski S.A. et du groupe Kudelski

1.1 Approbation du rapport annuel 2025 de Kudelski S.A., des comptes annuels 2025 de Kudelski S.A. et des comptes consolidés 2025 du groupe Kudelski

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel 2025 de Kudelski S.A., les comptes annuels 2025 de Kudelski S.A., ainsi que les comptes consolidés 2025 du groupe Kudelski.

Explications

Le droit suisse requiert que l'assemblée générale approuve le rapport annuel de Kudelski S.A., les comptes annuels de Kudelski S.A. ainsi que les comptes consolidés du groupe Kudelski. Les comptes annuels 2025 de Kudelski S.A. ainsi que les comptes consolidés 2025 du groupe Kudelski ont été soumis au contrôle de l'organe de révision de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully). Les rapports de PricewaterhouseCoopers SA concernant la révision des comptes annuels de Kudelski S.A. ainsi que la révision des comptes consolidés du groupe Kudelski sont reproduits dans le rapport de gestion 2025 de Kudelski S.A., qui peut être consulté à l'adresse <https://www.nagra.com/investors/publications>. Dans ses rapports de révision, PricewaterhouseCoopers SA recommande sans réserve aux actionnaires d'approuver les comptes annuels 2025 de Kudelski S.A. et les comptes consolidés 2025 du groupe Kudelski.

1.2 Approbation du rapport sur les questions non financières 2025 de Kudelski S.A.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur les questions non financières 2025 de Kudelski S.A.

Explications

Le droit suisse requiert que l'assemblée générale approuve le rapport sur les questions non financières 2025 de Kudelski S.A.

1.3. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2025 de Kudelski S.A. (vote consultatif).

Explications

Le droit suisse requiert que le rapport de rémunération soit soumis au vote consultatif de l'assemblée générale lorsque l'assemblée générale vote de manière prospective sur les rémunérations variables du conseil d'administration ou de la direction. Les statuts de Kudelski S.A. requièrent que la rémunération variable de la Direction soit approuvée à chaque assemblée générale ordinaire pour l'année sociale en cours. Le Conseil d'administration soumet par conséquent le rapport de rémunération 2025 au vote consultatif des actionnaires.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Kudelski S.A.

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le résultat de l'exercice 2025 de Kudelski S.A. comme il suit :

Chiffres en milliers

Montant reporté de l'exercice précédent:	CHF -222'980
Résultat de l'exercice 2025:	CHF 674
Montant reporté à nouveau:	CHF -222'306

Explications

Le droit suisse requiert que l'assemblée générale détermine chaque année l'emploi du bénéfice résultant du bilan. Dans son rapport de révision du 25 février 2026, l'organe de révision de Kudelski S.A., PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) a constaté que la proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale concernant l'emploi du bénéfice est conforme aux dispositions légales suisses et aux statuts de Kudelski S.A.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction pour l'exercice 2025.

Explications

Selon le droit suisse, l'assemblée générale a le droit intransmissible de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes qui s'occupent de la gestion. Les personnes qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales ne peuvent prendre part aux décisions qui donnent ou refusent la décharge.

4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction

Conformément à l'article 28 des statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver séparément les rémunérations globales des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

4.1 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 1'750'000 - accordé au Conseil d'administration pour la rémunération de ses membres pour la période allant de cette Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

4.2 Vote contraignant sur la rémunération globale des membres de la Direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximal de CHF 11'500'000 - accordé à la Direction pour la rémunération fixe et la rémunération variable de ses membres pour les périodes respectives suivantes : pour la rémunération fixe, la période allant du début du mois de juillet 2026 jusqu'à la fin du mois de juin 2027 ; pour la rémunération variable, l'année 2026.

Explications

Le droit suisse requiert que les sociétés dont les actions sont cotées en bourse telles que Kudelski S.A. soumettent chaque année les rémunérations qu'elles versent directement ou indirectement à leur conseil d'administration, d'une part, et à leur direction, d'autre part, à un vote contraignant de l'assemblée générale, selon les modalités prévues par les statuts. A ce sujet, l'article 28 des statuts de Kudelski S.A. requiert que le Conseil d'administration propose au vote de l'assemblée générale: (i) le montant maximal accordé au Conseil d'administration pour la rémunération de ses membres pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, et (ii) le montant global maximal accordé à la Direction, s'agissant de la rémunération fixe, pour la période allant du début du mois de juillet de l'année sociale en cours jusqu'à la fin du mois de juin de l'année sociale suivante et, s'agissant de la rémunération variable, pour l'année sociale en cours.

5. Elections des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement en tant que membres du Conseil d'administration Messieurs Laurent Dassault, Michael Hengartner et André Kudelski, Mesdames Marguerite Kudelski et Hélène Béguin (nouveau membre), ainsi que Messieurs Pierre Lescure, Alec Ross et Claude Smadja (chacun pour une période allant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2027).

- 5.1 M. Laurent Dassault
- 5.2 M. Michael Hengartner
- 5.3 M. André Kudelski
- 5.4 Mme Marguerite Kudelski
- 5.5 Mme Hélène Béguin (nouveau membre)
- 5.6 M. Pierre Lescure
- 5.7 M. Alec Ross
- 5.8 M. Claude Smadja

6. Réélection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur André Kudelski en tant que Président du Conseil d'administration pour une période allant jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale ordinaire 2027.

Explications pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025, les actionnaires ont, conformément aux statuts, élu le Président et tous les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an échéant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Le mandat du Président et des membres du Conseil d'administration arrivera par conséquent à échéance à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026. Les statuts de Kudelski S.A. permettent d'élire de nouveaux membres ou que les membres du Conseil d'administration soient réélus.

Me Patrick Foetisch, dont le mandat arrive à échéance à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026, ne souhaite pas se présenter pour un nouveau mandat.

Mme Hélène Béguin se présente à l'élection de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'un an. Mme Hélène Béguin a travaillé pendant plus de 30 ans dans le domaine de l'audit et du conseil, notamment en tant qu'associée chez KPMG de 2004 à 2025, et a été membre du conseil d'administration de KPMG Suisse de 2014 à 2024, dont elle a récemment été présidente. Titulaire d'un Master in Business Administration (HEC Lausanne), elle est également expert-comptable diplômée. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de CMSA Holding Ltd, spécialiste de l'usinage de haute précision des métaux et des traitements de surface, et de Vaudoise Assurances Holding SA, compagnie d'assurance.

Des informations sur la formation et le parcours des membres du Conseil d'administration peuvent être consultées dans le Rapport de Gouvernement d'Entreprise 2025 de Kudelski S.A. ou sur le site internet de la société (<https://www.nagra.com/investors/governance/board>).

7. Elections des membres du Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement Messieurs Michael Hengartner, Pierre Lescure, Alec Ross et Claude Smadja en tant que membres du Comité de nomination et de rémunération pour une période allant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

- 7.1 M. Michael Hengartner
- 7.2 M. Pierre Lescure
- 7.3 M. Alec Ross
- 7.4 M. Claude Smadja

Explications

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025, les actionnaires ont, conformément aux statuts, élu les membres du Comité de nomination et de rémunération de Kudelski S.A. pour un mandat d'un an échéant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Les mandats des membres actuels arriveront par conséquent à échéance à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026. Les statuts de Kudelski S.A. permettent d'élire un nouveau membre du Comité de nomination et de rémunération ou que les membres du Comité de nomination et de rémunération soient réélus.

8. Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de réélire la société *Ofisa Berney Associés SA*, à Lausanne, en tant que représentant indépendant à compter de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2026 jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications

Le droit suisse requiert que l'assemblée générale d'une société dont les actions sont cotées en bourse telle que Kudelski S.A. élise un représentant indépendant des actionnaires. Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 de Kudelski S.A., les actionnaires ont élu la société *Ofisa Berney Associés SA*, à Lausanne, en tant que représentant indépendant, pour un mandat échéant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2026 de la société. Le mandat de la société *Ofisa Berney Associés SA* arrivera par conséquent à échéance à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026. Conformément à l'article 27, alinéa 3, des statuts de Kudelski S.A., une réélection est possible.

9. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an.

Explications

Le droit suisse et les statuts de Kudelski S.A. requièrent que l'assemblée générale de la société élise chaque année un organe de révision. Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 de Kudelski S.A., PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) a été élue en qualité d'organe de révision pour un mandat d'un an. Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) arrivera à échéance lors de l'approbation des comptes 2025 de Kudelski S.A. et des comptes consolidés 2025 du groupe Kudelski. Conformément à la loi suisse, PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) peut être reconduite dans ses fonctions d'organe de révision de Kudelski S.A.

10. Divers

Informations générales

A. Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2025, qui comprend notamment le rapport annuel et les comptes annuels de Kudelski S.A., les comptes consolidés du groupe Kudelski, le rapport de rémunération et le rapport sur les questions non financières de Kudelski S.A., ainsi que les rapports correspondant de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires sur notre site internet www.nagra.com dès le 24 mars 2026.

B. Droit de vote

Contre attestation de leur qualité d'actionnaires (justification de leur dépôt bancaire), les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur carte d'admission et de vote jusqu'au vendredi 10 avril 2026 auprès de Computershare Suisse SA (e-mail : kudelski@computershare.ch).

Les titres doivent être bloqués jusqu'au lendemain de l'Assemblée générale.

C. Représentation et Représentant indépendant

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par un tiers disposant de la carte d'admission et de vote complétée par l'actionnaire, ou par le représentant indépendant, la société *Ofisa Berney Associés SA*, à Lausanne. Les instructions de vote peuvent être communiquées au représentant indépendant soit en ligne, sur le portail suivant : **www.gvote.ch**, du 27 mars, 07:00 au 10 avril 2026, 23:59, soit par courrier postal ou électronique, par envoi des cartes de vote dûment complétées à l'adresse suivante: *Ofisa Berney Associés SA*, Chemin de Roseneck 5, case postale, 1001 Lausanne, ou apradervand@ofisaberney.ch. Pour être prises en compte, les cartes de vote doivent parvenir au représentant indépendant jusqu'au vendredi 10 avril 2026.

En cas de problème, vous pouvez contacter la société Computershare Suisse SA à l'adresse suivante : business.support@computershare.ch ou au numéro d'urgence +41 62 205 77 50 de 08h00 à 17h00.

Le représentant indépendant exercera les droits de vote conformément aux instructions des actionnaires. En l'absence d'instructions, il s'abstiendra.

D. Transfert / logistique

Une navette de bus pour les actionnaires partira de la gare CFF de Lausanne à 13h20 pour Cheseaux et pour le retour : départ de Cheseaux pour la gare CFF de Lausanne à 17h10 – Merci de vous inscrire à l'adresse e-mail ci-après : Reception.Desk@nagra.com ou par téléphone au numéro +41 21 732 01 01.

Cheseaux-sur-Lausanne,

Le 20 mars 2026

Kudelski S.A.

Au nom du Conseil d'administration

Le Président : M. André Kudelski